

Image not found or type unknown



Entreposer des déchets verts

Par **mistral6271**, le **05/08/2008** à **10:35**

bonjour, rnaï-je le droit d'entreposer des déchets verts provenant de mon jardin (3000 m2) à la limite de ma propriété (et de celle de mes voisins) ? rnrnsuis-je obligée de désherber cette limite de propriété ?

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **13:29**

Voyez les services de votre mairie car le maire a peut-être pris un arrêté municipal dans ce sens.rnrnEn tout état de cause, votre stockage ne doit, en aucun cas, apporter de gêne quelconque au voisinage, gêne visuelle, olfactive ou autre. Dons, faites très attention à ce que vous allez décider.